

QU'EST-CE QUE LA COG ?

Les **Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG)** sont conclues entre l'État et les caisses nationales des principaux régimes de Sécurité sociale.

Elles formalisent dans un document contractuel les **objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour moderniser et améliorer la performance du système** de protection sociale, aussi bien en termes de maîtrise des dépenses que de meilleurs services rendus aux usagers.

La COG actuellement en cours de négociation devrait couvrir la période 2017-2020.

Pour qu'une COG soit effective, il faut que soient signataires :

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé.
- Le ministre de l'Économie des Finances.
- Le président de la CAMIEG.
- Le directeur de la CAMIEG.

La signature du Président de la CAMIEG est personnelle, néanmoins une présentation est faite aux administrateurs de la Caisse et un avis du conseil est recueilli.

UN AUDIT DISCUTABLE

Pour la CAMIEG, un audit a été demandé en 2016 par l'ensemble des élus, la Direction de la Caisse et les pouvoirs publics.

L'IGAS (l'Inspection Générale des Affaires Sociales), missionnée tardivement par la Direction de la Sécurité Sociale a rendu son rapport définitif en novembre 2016.



Ce rapport ne devait être qu'objectif. L'IGAS a dépassé ses prérogatives et s'est permis d'exposer différents scénarii pour « une meilleure gestion de la CAMIEG ».

Un scénario a bien entendu retenu toute l'attention des ministères : celui qui prônait des **diminutions de l'effectif à hauteur de 10 % (soit 25 postes) et de 15 % des dépenses de gestion.**

DES MINISTÈRES AUX ABONNÉS ABSENTS

Pour rappel la COG se construit après discussions entre les parties, mais quand les Pouvoirs publics font la sourde oreille aux sollicitations des administrateurs et de la direction de la caisse, difficile de faire ne serait-ce qu'une ébauche de texte.

La Direction de la caisse, en binôme avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), ont donc travaillé seuls afin d'établir un texte tentant de contenter les souhaits des administrateurs du conseil, des ministères, de la DSS et de la direction de la CAMIEG.

Plusieurs discussions ont été menées, mais toujours sans la participation des ministères...

Ne connaissant toujours pas la position de ces derniers sur l'avenir de la CAMIEG, même après de multiples relances restées vaines, un rendez-vous a tout de même fini par être programmé le 19 décembre 2016. Celui-ci n'a pas fait avancer le dossier, l'interlocuteur du ministère ne maîtrisant pas le sujet...

PROMESSES SANS SUITE

Suite à cette rencontre, promesse avait été faite que le dossier serait « *étudié avec la plus grande attention* » et qu'un positionnement « *rapide* » des pouvoirs publics serait donné.

Un conseil d'administration programmé le 7 mars, mais toujours pas de COG négociée entre l'ensemble des parties.

FO Énergie et Mines propose à l'ensemble des administrateurs que le conseil se tienne et qu'un budget soit voté à l'identique de 2016 afin que la CAMIEG puisse fonctionner.

Seule manière de faire réagir les Ministères !

L'ordre du jour est envoyé, la réaction des ministères ne se fait pas attendre... Ils missionnent une personne pour devenir notre interlocuteur privilégié et un rendez-vous est programmé le lundi 27 mars.

Le conseil est donc annulé 6 jours avant sa tenue, assorti de la promesse qu'un document complet et un budget seront soumis aux administrateurs lors du conseil reporté au 4 avril.



LE MINISTÈRE SOURD ET PARTIAL

Le rendez-vous au ministère a été une pure provocation.

Aucune négociation envisageable : « si le Régime général doit faire des économies, la CAMIEG se doit d'en faire aussi » (alors que nous avons 320 millions d'euros d'excédents...).

Fermeture de 5 antennes, 10 % de diminution d'effectif, 15 % d'économies de gestion, refus ferme de la création d'un fonds social et du rapatriement des appels téléphoniques au sein de la CAMIEG...

C'est clairement oublier que 174 millions d'euros ont été ponctionnés à la CAMIEG au titre de la solidarité envers le régime général, afin de renflouer ses caisses !

Entente non trouvée, mais nous espérons au moins avoir un projet de COG clair pour le CA du 4 avril... Déception : le document transmis était la copie exacte de celui élaboré par la CAMIEG et la DSS, ne reprenant aucune des positions des ministères.

CONVENTION ET BUDGET : UN VOTE UTILE

En conséquence lors du conseil du 4 avril, s'agissant de la COG, vos administrateurs Force Ouvrière n'ont pas souhaité prendre part au vote, même si nos revendications portées historiquement y apparaissent (création d'un fonds social, réintégration des appels téléphoniques au sein de la CAMIEG, mise en œuvre du tiers payant généralisé, amélioration du service rendu aux assurés).

Mais cette COG n'a aucune valeur : soumise à la signature des pouvoirs publics, ceux-ci ne l'apposeront jamais, puisqu'elle ne reprend pas les propositions lamentables qu'ils ont émises le 27 mars 2017...

Un vote aurait eu du sens si le conseil du 7 mars 2017 avait été maintenu !

La Caisse ne fonctionnant pas avec une convention « fictive », mais avec un budget, nous avons par contre voté favorablement un budget 2017 équivalent à 2016, comme cela est permis en cas de désaccord entre les parties prenantes.

174 millions d'euros ont été ponctionnés pour renflouer le Régime général.

Il reste encore 320 millions d'euros d'excédents...

Qu'en faire ? Améliorer les remboursements ou renflouer encore le Régime général ?

ET MAINTENANT ?

Les Pouvoirs publics ont 15 jours pour dénoncer la position du Conseil d'Administration.

Deux scénarii possibles :

- Soit ils cassent la décision du Conseil d'Administration : la CAMIEG se retrouve alors sans COG (donc sans vision sur l'avenir) et fonctionne avec le budget 2016 la contraignant à **des dépenses limitées par mois (fonctionnement sur 1/12^e) ne permettant pas d'embauches, contrats intérimis**, dépenses importantes... Dans l'attente de reprise de négociations sur la COG.
- Soit ils ne cassent pas la décision du Conseil d'Administration, la CAMIEG se retrouve sans COG (donc sans vision sur l'avenir), mais fonctionne avec le budget 2017 identique à 2016, lui permettant **le recrutement de personnel dans la limite de 250 salariés de la caisse. Beaucoup de départs depuis 2016 qui n'ont pu être remplacés et qui, à moyen terme, pourraient mettre les salariés et les assurés en difficulté.**

**Dans l'attente de leur décision, chaque assuré, chaque salarié de la CAMIEG
peut remercier les pouvoirs publics de cette situation
et de leur mépris affiché vis-à-vis de notre Caisse et de ses affiliés.**